

🔴 Gérer les agents contractuels : du recrutement à la fin du contrat

Sécuriser ses pratiques

Code
600611

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1 650 € HT

**Repas inclus (en présentiel)*

PUBLIC

Directeur d'administration – Cadres A et B encadrant des agents – DRH de la fonction publique

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Formation animée par un avocat spécialisé en droit public du travail

Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique

Pédagogie active fondée sur les partages de pratiques et l'élaboration de plans d'action

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux

Objectifs pédagogiques

- S'approprier la réglementation relative aux contractuels
- Elaborer sa propre méthode de suivi administratif afin de sécuriser ses pratiques de gestion des agents contractuels
- Mesurer les risques de contentieux dans la gestion des contractuels

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Présenter le contexte

- Agents contractuels et fonctionnaires : analyse des dernières évolutions
- Contractuels et droit du travail : vers de nouvelles convergences
- Loi déontologie : quelles dispositions en faveur des contractuels ?
- Apports de la réforme relative aux agents contractuels

Recruter des agents contractuels

- Modalités de recrutement : emplois permanents, non permanents, vacataires, travailleurs handicapés...
- Conditions à remplir pour être agent contractuel
- Cadre et modalités de la procédure de recrutement : formalisation des liens juridiques, clauses obligatoires du contrat, durée du contrat...
- Rémunération de l'agent contractuel : détermination du niveau de rémunération, modalités de calcul, question des primes et indemnités...
- Mesures de "cédésation" et de titularisation
- Quiz interactif : la procédure de recrutement

Mettre en oeuvre l'exécution du contrat

- Identification et gestion des CDI
- Gestion de carrières
- Evaluation de l'agent contractuel
- Modification du contrat

objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Application du dispositif Sauvadet pour les contractuels des établissements publics
- Cas pratique : à partir d'exemples concrets, gérer des modifications de contrats

Déterminer la protection sociale des agents contractuels

- Régime applicable
- Gestion des AT/MP
- Droit à congé maladie
- Articulation des congés statutaires avec les IJSS
- Quiz interactif : AT/MP et droit à congé maladie

Mettre en oeuvre la procédure disciplinaire

- Mise en œuvre de la procédure disciplinaire aux agents non titulaires
- Sanctions disciplinaires
- Suspension
- Mise en place des commissions consultatives paritaires et conseil de discipline
- Cas pratique : à partir d'un exemple concret, réaliser un plan d'actions pour mettre en œuvre une procédure disciplinaire

Gérer la fin du contrat

- Fin normale de la relation contractuelle : cas et modalités
- Un droit à renouvellement de contrat ?
- Rupture à l'initiative de l'agent : démission et abandon de poste
- Rupture à l'initiative de l'administration : licenciement disciplinaire, licenciement en raison de la titularisation d'un fonctionnaire, licenciement dans l'intérêt du service

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... _____

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 17-18 Sep. 2026
- 25-26 Nov. 2026

A DISTANCE

- 17-18 Sep. 2026
- 25-26 Nov. 2026

